



*L'expertise du CHU à votre service*

## Protocole SC

### Feuille d'accompagnement des prélèvements

#### **IDENTIFICATION PATIENT**

NOM (naissance) : .....

NOM (épouse) : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : | | | | - | | | | (Jour / Mois / Année)

*Etiquette Patient*

#### **PRELEVEMENTS REALISES**

DATE DE PRÉLÈVEMENT : \_\_\_\_\_

HEURE DE PRÉLÈVEMENT : \_\_\_\_\_

#### Sang total

2 tubes héparinate de lithium bouchon **vert** (sans gel séparateur) 

2 tubes à bouchon fluorure **gris** 

2 tubes EDTA bouchon **violet** 

#### Urine

2 échantillons (tube ou monovette **jaune**) sans conservateur (>3 mL/échantillon)

#### Cheveux

1 mèche si **prélèvement précoce** (dans les 5 jours après les faits), prélevée simultanément aux échantillons sanguins et urinaires

4 mèches si **prélèvements tardifs**, idéalement un mois après les faits

#### Quantité à prélever ?

Idéalement, mèches d'environ 100 cheveux, c'est-à-dire des mèches d'un diamètre d'environ 2 mm (minimum).

#### Où prélever ?

En vertex postérieur, c'est-à-dire sur l'arrière du crâne.

#### Comment prélever ?

Orienter la mèche en maintenant les cheveux ensemble à l'aide d'une cordelette nouée à environ 1 cm de la racine (coté « cuir chevelu » de la mèche) ; l'orientation (racine → pointe) est nécessaire pour pouvoir segmenter les cheveux et ainsi retracer l'historique des faits.

Couper avec des ciseaux, de façon nette, le plus près possible de la peau.

Ne pas arracher les cheveux !

Ne pas mettre de scotch !

Laisser la cordelette (maintien et orientation de la mèche) !

Conservation dans une enveloppe (envelopper les mèches dans du papier en aluminium au préalable), à température ambiante et à l'abri de la lumière.



#### **Modalités de transmission et de conservation des prélèvements**

Acheminer les prélèvements (**ne pas centrifuger le sang**) le plus rapidement possible au laboratoire (envoi à 4°C pour le sang et les urines, à température ambiante pour les cheveux)

**N'oubliez pas de joindre le formulaire de consentement et la fiche de liaison à cet envoi (Annexe I de l'Arrêté du 11 décembre 2025) à adresser à :**

**CENTRE DE BIOLOGIE PATHOLOGIE GENETIQUE - CHU Lille**

**Réception de Biologie de Recours, Rue Paul Nayrac - 59037 Lille, Secrétariat de Biologie de recours : 03 20 44 45 55 (de 8H à 17H)**

**SIL-FE-TOX-16V2**